

AIDES AU FINANCEMENT DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE 2011-2012

SCOLARITÉ

Bourses

• Bourses de l'enseignement supérieur

Toutes les facultés et Grandes Ecoles de l'Université Catholique de Lille sont habilitées à recevoir les boursiers nationaux.

• Bourse sur critères sociaux

Cette bourse a pour but d'aider la famille de l'étudiant à assumer les frais de scolarité de celui-ci. Le montant de la bourse, attribuée sous certaines conditions, varie en fonction de la situation de la famille, de 1 600 à 4 600 euros par an, pour l'année 2011/2012. Demande à formuler auprès du CROUS entre le 15 janvier et le 30 avril de chaque année, pour l'année suivante.

Renseignements : www.crous-lille.fr (exclusivement)

• Aide au mérite

Complément à la bourse sur critères sociaux. Montant en 2011/2012 : 1 800 € (versé en 9 mensualités). Attribuée aux étudiants boursiers titulaires d'une mention *Très Bien* à la dernière session du baccalauréat (versée durant les 3 années de licence ou équivalent), ou aux étudiants boursiers inscrits en master et figurant sur la liste des meilleurs diplômés de licence de la dernière session établie par les Universités (versée durant les 2 années de master).

• Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU)

-aide ponctuelle (soutien de caractère social, soutien pédagogique, aide à la mobilité, participation aux frais liés à la santé, divers) aux étudiants inscrits dans un établissement ou une section d'établissement ouvrant droit au régime de la sécurité sociale étudiant

-aide annuelle (soutien de caractère social) aux étudiants inscrits dans une formation habilitée à bourse.

Il faut être âgé de 35 ans maximum. Il s'agit d'aides personnalisées. Elles appellent nécessairement une évaluation sociale individualisée.

Renseignements : service social du CROUS de Lille - 03 20 88 66 27 - www.crous-lille.fr

• Allocation d'études

Chaque année, des allocations d'études sont accordées à certains étudiants dont la situation particulière ne peut être prise en compte dans le cadre des bourses sur critères sociaux : étudiants en situation d'autonomie vis à vis de leurs parents, étudiants en rupture familiale, sous certaines conditions.

Renseignements : service social du CROUS de Lille - 03 20 88 66 27 - www.crous-lille.fr

• Pour vous accompagner dans ces démarches...

Dans le cadre d'une convention signée avec le CROUS, l'assistante sociale de l'Association d'Entraide Universitaire de l'Université Catholique de Lille est à votre disposition pour vous aider dans la gestion de votre dossier de bourse : évaluation des dossiers, demande de révision, changement de situation, présentation des dossiers d'aide annuelle ou ponctuelle aux commissions du Fonds d'Aide d'Urgence du Crous...

Renseignements : Marie-Agnès Damay - 03 20 15 97 70

• Bourses d'études

Délivrées dans le cadre de Fondations, d'ARELI...

• Bourses au mérite

Dans le cadre de sa campagne « Excellence partagée », l'Université Catholique de Lille attribue des bourses au mérite, financées par des entreprises mécènes.

• Autres bourses et aides

Certaines mairies, certaines caisses complémentaires de retraite, certaines entreprises peuvent vous aider.

Mairie : se renseigner auprès du bureau d'aide sociale de la mairie. Caisse de retraite : se renseigner auprès de la caisse de retraite des parents de l'étudiant. Grandes entreprises : se renseigner auprès des entreprises des parents de l'étudiant.

Prêts

• Prêt d'honneur départemental

Accordé aux étudiants de moins de 28 ans inscrits dans des filières habilitées à bourse, de tout ministère, domiciliés et rattachés au département du Nord, de nationalité française ou étrangère. Prêt sans intérêt de 1500 euros, remboursable dans les 5 ans, attribué en fonction des ressources de la famille et des disponibilités budgétaires.

Renseignements : Conseil Général du Nord - Service des interventions financières - 03 20 63 55 82 / 03 20 63 54 25

• Prêt étudiant garanti par l'Etat

Vient en remplacement du prêt d'honneur. Il est garanti par l'Etat (10 ans à compter du premier versement des fonds). Sans condition de ressources et sans caution. Il est ouvert à tous les étudiants boursiers ou non.

• Le Prêt conventionné

L'Université Catholique de Lille, la Caisse d'Épargne de Flandre à Roubaix et la SACCEF ont signé une convention permettant d'offrir aux étudiants ayant des revenus modestes, des « prêts étudiants cautionnés » destinés à financer les frais d'études. La SACCEF apporte sa caution en garantie.

Renseignements : AEU - 03 20 15 97 70

• Prêt Etudes des Ecoles de l'Université

Certaines Ecoles peuvent accorder des aides financières (prêts bancaires à taux préférentiel, bourses...).

Renseignements : directement auprès de chaque établissement

Aides spécifiques des établissements de l'Université Catholique de Lille

- **Les Facultés** (Droit, Lettres-Sciences Humaines, Médecine, Sciences Economiques-Gestion, Sciences-Technologies, Théologie)

Les facultés de l'Université Catholique de Lille appliquent le principe d'un barème différencié prenant en compte à la fois les ressources et la situation familiale. Une contribution réduite est consentie, sur justificatifs, aux familles confrontées à des difficultés particulières. Par ailleurs, les facultés mettent en place différents dispositifs d'aide à la réussite permettant aux futurs étudiants, d'où qu'ils viennent, d'accéder à l'enseignement supérieur. Ces dispositifs s'inscrivent dans des démarches nationales et régionales.

Bourse ANBER

Cette bourse s'adresse aux étudiants qui démarrent un cycle universitaire, en l'occurrence la licence 1 et le Master 1, et qui sont soumis au barème le plus bas (T7).

Renseignements : Service Commun des Inscriptions - 03 20 13 40 80

Prêt Scolarité

Il s'agit d'une offre spéciale établie dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut Catholique de Lille et différentes banques.

Renseignements : <http://iscolarite.icl-lille.fr>

Fonds de Solidarité de l'Institut Catholique de Lille

Dans une démarche solidaire, la détermination des droits d'inscription à l'Institut Catholique de Lille est déjà fonction des ressources du répondant financier. Dans le même esprit, à l'intention des familles les plus modestes, ou plus globalement en cas d'accident de vie après l'inscription (chômage, décès, maladie...) il a également mis en place, en complément des aides du CROUS (ou d'autres organismes), un fonds de solidarité.

Renseignements : SCDI - 03 20 13 40 80

• EDHEC

L'EDHEC permet à tous les étudiants en capacité académique de réussir ses études, de trouver des solutions de financement adaptées. Des prêts d'honneur et des bourses sont ainsi attribués aux étudiants sur critères sociaux et résultats académiques.

Renseignements : www.edhec.com

• IESEG

Assurance études

L'IESEG propose à des taux avantageux une «assurance études» qui protège les familles en cas d'accidents de la vie et règle ou rembourse les frais de scolarité lorsqu'elles rencontrent des risques majeurs. Les risques garantis sont multiples :

- risques de décès et ceci quelle qu'en soit la cause et sans questionnaire médical préalable,
- risques économiques, d'arrêt d'activité et de perte de revenus du «garant financier» suite à son licenciement économique, une maladie, un accident, une liquidation judiciaire...
- risque d'arrêt d'activité ou de redoublement de l'élève dû à la maladie/accident.

Prêt Etudiant à conditions préférentielles

L'IESEG a négocié des conditions préférentielles pour ses étudiants auprès de 4 banques partenaires : la Caisse d'Epargne, le CIC Banque BSD-CIN, le Crédit Agricole et la Société Générale.

Renseignements : www.ieseg.fr

• ISA

Bourses d'Etat du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Prêts d'honneur pour les étudiants, remboursables dans les cinq ans suivant leur diplôme

Prix de la vocation scientifique et technique des filles

Ce prix, d'un montant de 1 000 euros, s'adresse à des filles de classes de terminales scientifiques ou technologiques industrielles qui souhaitent faire des études supérieures scientifiques et techniques où les filles sont minoritaires. Attribuée par le préfet de région, sur proposition d'un jury régional qui classe les candidatures en fonction du projet professionnel et en tenant compte des critères scolaires et sociaux.

Fondation Georges Besse

Apporte des aides aux jeunes se destinant au métier d'ingénieur et rencontrant des difficultés à financer leurs études.

Fondation Bouygues

Destinée à des bacheliers de tous types ayant eu la mention *Très Bien* ou *Bien* et rencontrant des difficultés financières. Le secteur d'études du postulant entre en compte dans les critères de décision du jury de cette bourse d'études.

Les Bourses déclics jeunes de la Fondation de France

Les Bourses déclics jeunes de la Fondation de France aident les jeunes de 18 à 30 ans à réaliser leur vocation ou un projet personnel dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale ou humanitaire, environnement, etc.).

Renseignements : www.isa-lille.fr

• ISEN

Assurance

Dès son admission à l'ISEN, tout étudiant bénéficie d'une assurance couvrant son répondant financier. Chômage, longue maladie, décès : l'assurance intervient dans les cas où le répondant financier ne serait plus en mesure de subvenir aux frais d'études.

Fondation Georges Besse

Apporte des aides aux jeunes se destinant au métier d'ingénieur et rencontrant des difficultés à financer leurs études.

Renseignements : www.isen.fr

• HEI

Prêt exceptionnel du Fonds de solidarité de l'Association des Ingénieurs HEI

Accordé selon critères.

Frais de scolarité moindres pour les boursiers, permis par l'aide de la Fondation HEI-Ingénieurs pour le monde

Accordé selon critères.

Renseignements : www.hei.fr

• ICAM

Prêts d'études Icam

La Fondation Féron-Vrau, du nom des deux fondateurs de l'Icam, assure, depuis de nombreuses années, un service de prêt d'études. Ces prêts sont destinés à compléter ou remplacer les bourses d'études pour tout élève qui en fait la demande. Plafonné au montant de la scolarité, sans intérêt, le prêt d'étude à la différence d'une bourse, devra être remboursé en intégralité dans les cinq années suivant la sortie de l'école, de l'ingénieur diplômé.

Renseignements : www.icam.fr

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux

Les étudiants bénéficiaires d'une bourse du CROUS (ou d'enseignement supérieur) attribuée sur critères sociaux conservent cette bourse s'ils effectuent un séjour d'études dans une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échange.

Aide ponctuelle du FNAU (aide du CROUS)

Cette aide financière peut être accordée aux étudiants qui doivent effectuer un stage obligatoire non rémunéré dans le cadre de leurs études (stage à l'étranger, ou dans les DOM TOM, ou en France). Aide non cumulable avec l'aide à la mobilité internationale de l'Etat (ci-dessous).

Renseignements : service social du CROUS - 03 20 88 66 27 - service.social@crous-lille.fr

Aide à la mobilité internationale (aide de l'Etat)

Il s'agit d'un complément à la bourse sur critères sociaux. Cette aide s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un séjour d'études ou un stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus à l'Université. Cette aide est accordée par les établissements d'enseignement et payée par le CROUS. Montant en 2011/2012 : 400 €/mois (entre 2 et 9 mensualités). Le dossier est à retirer auprès du service des relations internationales de votre établissement d'enseignement.

Renseignements : www.cnous.fr

Bourse Blériot du Conseil Régional du Nord-Pas-de Calais

Cette bourse est destinée aux étudiants souhaitant réaliser un séjour d'études ou un stage conventionné à l'étranger de 13 semaines minimum. Plafond de ressources fixé par le Conseil Régional. Sélection par votre établissement.

Renseignements : www.bleriot.nordpasdecals.fr

Bourse Erasmus

Cette bourse est destinée aux étudiants partant en séjour d'études ou en stage dans une université ou dans une entreprise de l'Union Européenne : 31 pays concernés. Sont exclus pour les stages Erasmus : les institutions européennes, ambassades et consulats du pays d'origine.

Renseignements : www.europe-education-formation.fr

Différentes *Commissions Bourses* de l'Université Catholique de Lille valident les critères d'attribution des bourses Erasmus et Blériot.

Bourse complémentaire ERASMUS du Conseil Général du Nord

Aide complémentaire destinée aux étudiants bénéficiant de l'allocation de mobilité ERASMUS pour un séjour d'études, domiciliés et rattachés fiscalement dans le Nord. Montant : 91,5 euros par mois de séjour Erasmus.

Renseignements : Conseil Général du Nord - Service des interventions financières - 03 59 73 59 59 - www.cg59.fr

Soutien au projet individuel dans le cadre de la solidarité internationale – Conseil Régional

Subvention pour les stages d'études ou de formation dans un pays émergent ou en voie de développement pour les 16-25 ans résidant en Nord-Pas-de-Calais, en formation dans un établissement d'enseignement dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Renseignements : Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais - DRCI - Direction Relations et Coopérations Internationales - 03 28 82 77 33 - www.cr-npdc.fr

LOGEMENT

Aide personnalisée au logement (APL) - CAF

L'APL, financée par la Caisse d'Allocations Familiales, est accessible à tous les étudiants ayant souscrit un bail de location, quelles que soient leurs ressources. Pour en bénéficier il faut que le logement soit conventionné.

Allocation de logement à caractère social (ALS) - CAF

Le montant de l'ALS varie selon votre situation familiale, le montant de vos ressources, le montant de votre loyer ou de votre remboursement de prêt.

Attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur des critères sociaux, les aides au logement (APL - Aide Personnalisée au logement et ALS - Aide Logement à caractère Social) ne sont pas cumulables avec les prestations familiales des parents pour les enfants de moins de vingt ans.

Renseignements : www.caf.fr

Aide de l'Association d'Entraide Universitaire

L'Université Catholique de Lille, par le biais de l'AEU (Association d'Entraide Universitaire), attribue, sur dossier, des aides financières au logement et/ou aux repas.

Renseignements : Association d'Entraide Universitaire - 03 20 15 97 70

Loca-Pass

-les étudiants boursiers,

-les étudiants justifiant d'un CDD d'une durée minimale de 3 mois, en cours au moment de la demande,

-les étudiants justifiant, au cours des 6 mois précédant la demande d'aide, d'un ou plusieurs CDD pour une durée minimale de 3 mois,

-les étudiants justifiant d'une convention de stage d'au moins 3 mois, en cours au moment de la demande, peuvent bénéficier : de l'avance du dépôt de garantie demandé par le bailleur (sous forme de prêt sans intérêt dans la limite de 500 € remboursable sur 2 ans maximum par mensualité de 20 euros minimum), et/ou, s'ils sont logés dans un logement conventionné (ouvrant droit à l'APL), de la garantie de paiement des loyers et charges (caution) couvrant 18 mois de loyers et charges maximum, pendant les trois premières années du bail.

Renseignements : www.alliancelogement.com

TRANSPORT

Pass Régional TER'Etude

Voyages illimités à tarif réduit sur les 2 parcours de votre choix.

Conditions d'attribution :

-Résider en Nord-Pas de Calais

-Poursuivre des études supérieures ou être apprenti des métiers et voyager sur les réseaux TER Nord-Pas de Calais, vers la Picardie ou la Champagne-Ardenne

-Etre âgé de moins de 26 ans à la date de dépôt du dossier

Renseignements : www.ter-sncf.com

Pass Régional TER'Etude Boursier

Voyage gratuit et illimité entre les gares desservant votre domicile et votre lieu d'étude ou de stage.

Conditions d'attribution :

-résider en Nord-Pas de Calais

-poursuivre des études supérieures dans la région Nord-Pas de Calais, Picardie ou Champagne-Ardenne

-bénéficier d'une bourse de l'enseignement supérieur délivrée par l'Etat français.

Renseignements : www.ter-sncf.com

Carte Viva (pour les moins de 26 ans)

Métro, bus, tramway.

Renseignements : www.transpole.fr

Carte Viva XS (pour les étudiants boursiers)

Métro, bus, tramway.

Etudiant de moins de 26 ans, habitant la métropole lilloise et justifiant d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur de l'Etat français.

Renseignements : www.transpole.fr

www.univ-catholille.fr



UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE
DE LILLE 1875